



**Blé entier
en sachets
dose de 25g**



RATICIDE TRAITEMENT DE CHOC

Réf : 0110139

Nom du produit : BRODITEC G-29
Type de produit : TP 14-Rodenticide

Formulation : Blé entier
Usages : Lutte contre les rongeurs rats-souris

N° AMM FR-2017-0105 - (Usage Grand Public et Usage Professionnel)
Composition : Brodifacoum 0,0029% (n° CAS 56073-10-0)

Propriétés : BRODITEC G-29 est un appât rodenticide prêt à l'emploi, sous forme de grain conditionné en vrac, bien adapté à l'élimination de souris domestiques et rats – rat brun et rat noir. Le produit est utilisé sur les organismes cibles du stade juvénile au stade adulte. BRODITEC G-29 est à base de brodifacoum, substance active anticoagulante de deuxième génération à prise unique. Le mode d'action de la substance active permet de ne pas éveiller la méfiance des autres rongeurs de la colonie, qui continuent à consommer le produit. BRODITEC G-29 est un appât rodenticide sous forme de blé décortiqué, fabriqué avec la technologie SAT (Technologie d'Absorption Spéciale), permettant la distribution homogène de la substance active soit sur les surfaces intérieures que extérieures du grain. Le produit contient un mélange équilibré de composants d'origine alimentaire, sélectionnés pour leur attrait sur les espèces cibles; la présence dans sa formulation d'un agent amersant (Benzoate de dénatonium) limite le risque d'empoisonnement accidentel par l'homme et en particulier les enfants. BRODITEC G-29 est destiné à une utilisation par les professionnels et à être utilisé contre les souris domestiques et les rats bruns et noirs, à l'intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments. Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés ou dans des points d'appâts couverts et protégés.

INSTRUCTIONS D'EMPLOI

Méthode d'application : Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés ou dans des points d'appâts couverts et protégés.

Dose et fréquence d'application : Contre les souris domestique (*Mus musculus*) - Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments :

- Forte infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres.
 - Faible infestation: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs.

Contre les rats (*Rattus norvegicus* et *Rattus rattus*) - Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments :

- Forte infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.
 - Faible infestation: jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât tous les 10 m.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs.

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser. Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation. Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne

fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile. Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle. Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcsours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.). Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures. Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (voir les indications mentionnées dans la présente étiquette). Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts. L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage. Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles. Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers. Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN 374, cat. III). Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit. Rechargez le poste d'appâtage au besoin. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés. Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât. Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative. Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Après avoir positionné l'appât, nettoyez en évitant la formation de

poussière, par exemple à l'aide d'un chiffon humide. Pour l'utilisation à l'extérieur autour des bâtiments : Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés. Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition aux espèces non cibles.

Classement : H373



INSTRUCTIONS DE PREMIERS SOINS ET MESURES D'URGENCE POUR PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau. Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

En cas: d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse; • d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes; • d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. En cas d'incident, contacter un centre antipoison. N° ORFLA (INRS): 01 45 42 59 59
Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique. Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: « Ne pas déplacer ni ouvrir; contient un rodenticide; BRODITEC G-29, N° AMM : FR-2017-0105; substance active: Brodifacoum; en cas d'incident, contacter un centre antipoison. N° ORFLA (INRS) 01 45 42 59 59 ».

Dangereux pour la faune.

RESPECTEZ LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION POUR EVITER LES RISQUES POUR L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT

Utiliser les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.